

# Résidences secondaires ou de vacances

## Prêts hypothécaires alternatifs, conventionnels et assurés

De nombreux Canadiens rêvent de posséder une deuxième propriété ou une maison de vacances. La bonne solution hypothécaire peut aider vos clients à atteindre cet objectif.

### 1. Solutions

Les produits hypothécaires de B2B Banque pour les résidences secondaires ou de vacances pourraient offrir la bonne solution à vos clients pour les aider à acquérir la maison de vacances de leur rêve.

	Assuré	Conventionnel	Alternatif conforme	Alternatif non conforme
<b>Type de propriété</b>	Résidences secondaires ou de vacances, propriétaire-occupant de 1 unité	Résidences secondaires de 1 ou 2 unités Résidences de vacances 1 unité	Résidences secondaires de 1 ou 2 unités	Résidences secondaires de 1 ou 2 unités
<b>Localités admissibles aux prêts et montants des prêts</b>	Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le <b>Directeur du développement des affaires</b> de votre région.			
<b>RPV<sup>1</sup></b>	Achat : jusqu'à 95 %	Achat et refinancement : jusqu'à 80 %	Jusqu'à 65 %	Jusqu'à 65 %
<b>Amortissement max.<sup>1</sup></b>	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans
<b>Cote de crédit min.<sup>1</sup></b>	600	600	580	500
<b>Ratio ABD/ATD max.<sup>2</sup></b>	39 %/44 %	39 %/44 %	680+ 39%/44% <680 35%/42%	55 %/55 %
<b>Primes et frais</b>	S/O	S/O	Des frais prélevés par le prêteur peuvent s'appliquer pour les cotes de Beacon inférieures Les frais prélevés par le prêteur seront le plus élevé entre 750 \$ et 1 %	Frais de 1 % pour les ratios ABD/ATD supérieurs à 55 %/55 % Des frais prélevés par le prêteur peuvent s'appliquer pour les cotes Beacon inférieures. Les frais prélevés par le prêteur seront le plus élevé entre 750 \$ et 1 %



## 2. Avantages et options supplémentaires

### Privilèges de remboursement anticipé<sup>2</sup>

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 %, une seule fois par année civile<sup>2</sup>
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du capital initial, une seule fois par année civile
- Transférabilité

B2B Banque est au service des courtiers en fournissant un soutien régional dédié et une présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre gestionnaire du développement des affaires ou visiter le site [b2bbanque.com/prets-hypothecaires](https://b2bbanque.com/prets-hypothecaires).

<sup>1</sup>Les options souples de remboursement du prêt, les RPV offerts et les options d'amortissement sont accordés en fonction de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à l'emprunteur à des options d'amortissement et un RPV maximums ou à une plus grande souplesse dans le remboursement du prêt. Des renseignements et des documents supplémentaires peuvent être demandés pour l'approbation du prêt, à la discrétion de B2B Banque. <sup>2</sup>Le privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. Des conditions supplémentaires au privilège de remboursement anticipé peuvent s'appliquer. B2B Banque se réserve le droit de restreindre l'approbation des demandes qui ne respectent pas le ratio prêt-revenu (RPR) défini par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Tous les prêts hypothécaires sont déboursés et administrés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque. B2B Banque est une filiale de la Banque Laurentienne du Canada.